



Conférence régionale sur « Les bonnes pratiques, acquises dans le cadre du projet financé par l'Allemagne au profit de la ComNat ALPC - CI » et des ComNat ALPC des 15 pays de la CEDEAO

Hôtel Niablé, Abidjan, COTE D'IVOIRE, 18 au 21 Avril 2016



RAPPORT

Financement GIZ

Auteur : TOURE A. FAMAN

Date : 21.04.16

SOMMAIRE

I. BREF RAPPEL DU CONTEXTE	3
II. OBJECTIFS ET ACTIVITÉS PRÉVUES.....	3
II.1 Objectif général.....	3
II.2 Objectifs spécifiques	3
II.3 Résultats attendus	Fehler! Textmarke nicht definiert.
III. DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
III.I. Les participants.....	3
III.II. Jour 1 :	
3.2.1. Cérémonie d'ouverture	4
3.2.2 Les resultats réalisés à travers le projet GIZ.....	4
III.III. Jour 2 :Les bonnes pratiques en gestion des stocks ...	Fehler! Textmarke nicht definiert.
III.IV. Jour 3 : Les bonnes pratiques de professionnalisation des ComNat	Fehler! Textmarke nicht definiert.
III.VI. Jour 4 : Les bonnes pratiques de synergie entre les ComNat et les OSC	Fehler! Textmarke nicht definiert.
IV. RECOMMANDATIONS.....	11
IV .I. Evaluation des travaux	
IV.II. Recommandations et présentation des bonnes pratiques	

I. BREF RAPPEL DU CONTEXTE

La Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC) a bénéficié de l'appui technique et financier de la coopération allemande à travers la GIZ.

Compte tenu de la clôture du projet « Appui à la ComNat ALPC – CI » au 30 juin 2016, le Ministère des Affaires Etrangères de la République fédérale d'Allemagne à travers la GIZ, en partenariat avec la ComNat-ALPC de Côte d'Ivoire, organise une conférence régionale avec deux participants de chaque ComNat de la sous-région de la CEDEAO, afin de leur transférer les bonnes pratiques, acquises pendant la durée du projet en Côte d'Ivoire de novembre 2011 à juin 2016.

Cette conférence s'est déroulée du 18 au 21 avril 2016 à Abidjan, Côte d'Ivoire, à l'Hôtel Niablé sis à Abidjan, Cocody 8ème tranche.

II. OBJECTIFS ET ACTIVITÉS PRÉVUES

Objectif général

Renforcer le contrôle des ALPC dans la sous-région CEDEAO par le partage de bonnes pratiques et l'élaboration des recommandations entre les différentes ComNat ALPC et les organisations de la Société civile.

II.2 Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, la conférence visait à :

- échanger sur des pistes de collaboration éventuelle, surtout entre les pays voisins, afin d'établir des cadres de collaboration transfrontaliers.,
- renforcer les capacités des Commissions Nationales dans tous les domaines de la lutte contre la circulation illicite des ALPC et
- identifier des bonnes pratiques afin de les appliquer dans les pays de la sous-région.

III. DEROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

III.1. Les participants

La conférence a enregistré la participation de soixante (60) séminaristes sur soixante-cinq (65) attendus. Le taux de présence était de 92%.

Il s'agissait des participants des structures suivantes :

- Les délégués venus de 14 ComNat de l'espace CEDEAO :
- Ministère des affaires étrangères de la Rép. fédérale d'Allemagne
- CEDEAO (Abuja, Abidjan)
- ONUDC
- GIZ, siège à Eschborn

- GIZ, projet CEDEAO Abuja
- GIZ Abidjan
- UNMAS
- UNREC
- BICC
- G 5 Sahel
- PNUD
- CNS
- MEMIS
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Etranger
- ComNat-ALPC
- RASALAO Régionale et CI
- Les représentants de la société civile

III.II. Jour 1

III.2.Cérémonie d'ouverture

Le Président de la ComNat-ALPC, le Préfet hors grade, KOUADIO Yao, a dans son allocution remercié tous les participants et plus particulièrement les délégués venus de si loin pour leur présence à cette conférence. Il a affirmé que pour la ComNat ce type de conférence régionale participe de la mise en œuvre du plan d'action national notamment vue l'axe renforcement des capacités, coopération et collaboration. Pour le Président de la ComNat l'échange des bonnes pratiques et le partage des expériences participe à garantir un meilleur contrôle des armes et une réponse efficace face aux nouveaux fléaux résultant du trafic des armes, notamment le terrorisme.

A la suite du Président de la ComNat-ALPC, Dr. Michael DREYER, Directeur de la GIZ-CI, a également remercié tous les participants à cette conférence. Il a rappelé, que le partenariat entre la ComNat-ALPC et le projet GIZ s'inscrit dans le cadre des mandats de son organisation qui, outre la question des ALPC, intervient en Côte d'Ivoire également dans la protection de la biodiversité, l'amélioration des chaînes de valeur agricoles, l'appui à la police et la gouvernance minière. Pour Dr DREYER le contrôle des armes constitue un facteur important pour diminuer les tensions pour la paix sociale pour un développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Le Chef de Bureau GIZ Abidjan a demandé de mettre l'accent sur les stratégies de sécurité communautaire, car il y a une recrudescence des crises communautaires avec violence armée, notamment à Bouna.

Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Dr. Claus Bernard AUER, a salué la très bonne coopération entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire, notamment en matière de sécurité et de développement. Il a souhaité que les recommandations de cette conférence aboutissent à une coopération efficace pour le contrôle des

armes et surtout la collecte du résiduelle d'armes au sein des communautés en Côte d'Ivoire.

Le Général NEBOUT, Conseiller Diplomatique du MEMIS, représentant M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, M. Hamed BAKAYOKO, s'est réjoui de la tenue en Côte d'Ivoire d'une telle conférence, qui marque bien l'engagement de l'Etat de CI sur les politiques sécuritaires, notamment le contrôle des ALPC. M. le Conseiller Diplomatique a traduit à chaque délégué la bienvenue en CI, il les a assuré des attentes du gouvernement ivoirien qui se réjouit de cette conférence de partage d'expérience et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la prolifération des ALPC. Pour ce faire, seule une solidarité, une coopération, une collaboration efficace des Etats de la CEDEAO ne peut garantir une lutte efficace.

Pour le Général NEBOUT, les participants à cette conférence doivent comprendre que les gouvernements ne s'engageront dans un appui fort aux ComNat, que si ces structures apparaissent comme des maillons incontournables du système sécuritaire par la fiabilité de leurs recommandations et l'efficacité de leurs actions au quotidien en matière de renseignement et de contrôle des ALPC.

Il a ensuite, au nom de M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, ouvert les travaux de la conférence.

- **3.2.2 Les résultats réalisés à travers le projet GIZ**

- Communication 1 : L'organisation et le fonctionnement de la ComNat-ALPC.
- Mr le Préfet hors Grade, KOUADIO Yao, a présenté en quatre tableaux, le cadre institutionnel, les missions, le fonctionnement et la mise en œuvre des activités de la ComNat-ALPC. Selon le Président de la ComNat, la convention de la CEDEAO de 2006 sur les ALPC est le fondement de la création de la ComNat. Elle se matérialise par le décret de 2009, qui prévoit des membres non permanents au sein d'un comité interministériel et des membres permanents dont 16 fonctionnaires et 18 agents avec un contrat privé avec l'Etat. A côté donc du Secrétariat exécutif, il y a deux sous-commissions, opérations-sécurité et sensibilisation-communication. La ComNat s'est doté d'un plan d'action national (PAN), triennal, résultant de l'étude sur les ALPC. Ce plan s'aligne sur le PND¹ 2016-2020 et le PTG du Gouvernement Ivoirien.
 - Communication 2 : Présentation des résultats obtenus sur les trois phases du projet « Appui à la ComNat ALPC ».
- Monsieur Anzian KOUADJA, Secrétaire Exécutif de la ComNat ALPC a présenté les résultats du projet d'appui de la GIZ à la structure nationale ivoirienne. Il a noté en filigrane que le projet GIZ-ComNat a été négocié par la ComNat et financé par le Gouvernement Allemand à travers la GIZ. Les activités du projet sont issues du Plan d'Action National. Ces activités s'inscrivent dans le cadre global de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).
- Ainsi le projet a permis à la ComNat de jouir d'un appui technique et financier sur les principaux axes de son plan d'action, notamment : appui à la profes-

¹ PND : plan national de développement et PTG : plan de travail gouvernemental

sionnalisation de la ComNat, le renforcement du dispositif de la gestion des stocks (PSSM), la réduction de la violence armée, la réforme du cadre législatif et réglementaire, la communication / sensibilisation, la coopération et assistance et la recherche et développement.

- Les quelques résultats obtenus en termes de bonnes et de meilleurs pratiques sont : diagnostic organisationnel, l'installation d'un prototype de commission déconcentrée, le marquage des armes, l'informatisation de la gestion des armes, appui à la mise en place d'un groupe de travail sur le PSSM; la remise de 2.200 guides ALPC aux forces nationales, l'acquisition de deux kits de marquage, la formation d'une équipe de trois personnes sur la maintenance des machines de marquage par COUTH en Espagne, l'acquisition des bouchons d'ARMATIX avec des formations, l'appui à la mise en place d'un Observatoire sur la Violence Armée, la formation de 30 magistrats, 30 diplomates et 30 hauts responsables de la Police, Gendarmerie et de l'Armée sur la convention de la CEDEAO et les instruments de contrôle des ALPC et enfin la création d'un centre de documentation.

- Échange :
 - Il résulte des échanges que les outils développés ont contribué à atteindre des résultats durables, notamment en matière de sensibilisation et de coordination.
 - L'implication des forces a rendu facile le marquage des armes et la réalisation de l'interconnexion au sein de la Police, de la Gendarmerie et des FRCI.
 - Le défi de l'interconnexion et du marquage reste la mise en place d'une base de données nationale et d'une banque de données sous régionale.
 - La duplication des outils de management, tel le plan de travail annuel (PTA) et la stratégie de mobilisation de ressources pourrait aider aussi les autres ComNat à l'atteinte des résultats robustes.
 - La faiblesse des législations et la non- harmonisation des lois constituent un frein à une lutte efficace.
 - La multiplicité des acteurs non étatiques, détenteurs des ALPC, accroît considérablement le trafic.
 - L'implication des leaders communautaires et aussi des femmes est un facteur important pour l'atteinte des résultats en matière de sensibilisation et désarmement communautaire.

III.III. Jour 2

- **3.2.2 Les bonnes pratiques en matière de gestion des stocks**

- Successivement le Burkina, le Mali et le Ghana ont présenté en plénière les activités et bonnes pratiques réalisés par leur ComNat en matière de gestion des stocks d'armes et munitions. Il en résulte que :
 - Burkina : Malgré de nombreux efforts, le Burkina reste confronté aux défis de la bonne gestion des stocks d'armes et munition. Aussi le CNPAL, à l'instar de la CI, a procédé à l'évaluation de 42 sites de stockages d'armes avec l'appui technique de l'ONG MAG en mars 2015. A l'issue de cette évaluation, le CNPAL a formé 55 armuriers et responsables de

sites de stockage, procédé à la destruction des armes obsolètes et illégalement détenues, a acquis deux machines de marquage, grâce à l'appui technique et financier de l'ONUDC et du RECSA et a procédé à la réhabilitation des sites de stockages des armes des FDS conformément au plan de d'intervention technique en s'appuyant sur des points focaux. Les perspectives restent nombreuses, notamment, la construction d'un centre national de stockage des armes issues de la commission des infractions, la mise en place d'un observatoire sur la violence armée, l'élaboration d'un fichier national centralisé, l'informatisation des procédures de délivrance des permis de port d'armes et la gestion et le contrôle des armes de fabrication artisanale.

- Mali : La Commission Nationale de Lutte contre la prolifération des Armes Légères a été créée par décret présidentiel N° 96-304 et est rattachée à la Présidence. Elle est dirigée actuellement par une Présidente nommée par décret présidentiel avec rang de Conseiller Technique à la Présidence. Les bonnes pratiques mises en place par la Commission ont permis à ce jour une gestion harmonisée des stocks, ainsi chaque entité de la garde nationale gère son stock d'armes et munitions en respectant autant que possible les mesures de sécurité physique (désignation du personnel qualifié; entretien des locaux; cadenas et extincteurs; service de garde et procédure de gestion) relatives à la gestion des armureries et dépôts de munitions. En outre, elle a procédé à la mise en place des Points Focaux Régionaux avec l'appui technique et financier de UNMAS; à la formation des formateurs des départements en identification, traçage, marquage IIT (Instrument International de Traçage) et ISACS (International Small Arms Control Standard), à l'élaboration d'un guide d'utilisation de la « Base de données d'armes et de munitions illicites » élaboré par UNPOL-MINUSMA. Les perspectives restent l'élaboration d'une procédure nationale standardisée basée sur les instruments internationaux (IATG, ISACS) pour une gestion efficace des stocks, la construction, la rénovation et l'équipement de toutes les armureries et dépôts de munitions des forces armées maliennes.
- Ghana : Le processus de marquage des armes a débuté en juillet 2013 et est suspendu depuis août 2014 pour manque et insuffisance de fonds. Il en résulte que sur les 24 garnisons militaires de la région d'Accra, 18 ont vu leurs armes marquées avec 12.000 armes marquées, représentant environ 80% du stock national. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSSM, une inspection nationale des stocks d'armes de la Police, des garnisons de l'armée, des prisons et des services des douanes a été menée en 2013 conformément aux standards. Il résulte de cette évaluation que les armuriers requiert un renforcement de capacité en matière de gestion des stocks, le manque de registres et de données informatisées au sein des garnisons, la nécessité de renforcer le rôle de la Com-Nat pour les procédures d'importation et de détention d'armes, la nécessité de la mise à niveau des standards des garnisons et autres stocks.

Échange: Il résulte des échanges,

- que pour une bonne stratégie de gestion des stocks d'armes il faut élaborer des manuels de procédures conformes aux standards ISACS et IATG.

- Le marquage des armes doit aboutir à la mise en place de banque de données nationales et de banque de données sous régionales.
 - Il faut créer une connexion entre les bases nationales avec le réseau Interpol « i arms ».
 - Faire une évaluation systématique des stocks d'armes et munition préalablement à tout projet PSSM.
 - Renforcer le rôle des ComNat pour l'évaluation et l'inspection des sites d'armes.
 - Adopter une stratégie pour le contrôle efficace des armes de fabrication artisanale.
- Travaux en groupe :
 - La 1^{ère} séance de travail en deux (2) groupes (anglophone et francophone) s'est tenue afin d'identifier les bonnes pratiques, applicables dans la sous-région au sujet de la «gestion des stocks». Il s'agissait de partir des risques, des défis, des difficultés et des opportunités pour faire des recommandations pour une bonne et robuste gestion des stocks d'armes dans l'espace CEDEAO.
 - De ces travaux il en résulte les conclusions contenus dans les annexes 1.1 (francophone) et 1.2 (anglophone).

III.IV. Jour 3

- **3.2.3. Les bonnes pratiques en matière de professionnalisation des ComNat**

Successivement le Nigéria, le Sénégal et le Togo ont présenté en plénière les activités et bonnes pratiques réalisées en matière de la professionnalisation des ComNat. Il en résulte que :

- Nigéria: Le comité présidentiel pour les ALPC (PRESCOM) du Nigéria est une des plus récentes de toutes les structures mise en place conformément à la Convention de la CEDEAO de 2006 sur les ALPC. A moyen terme elle se transformera en Commission Nationale. Le PRESCOM s'est doté très tôt d'un plan d'action national s'articulant autour de sept (7) axes, notamment la sensibilisation sur les dangers liés à la détention d'illégal des ALPC, renforcement du cadre législatif, la coordination de la politique nationale sur les ALPC, la recherche et développement (enquêtes...), mise en place d'une base de données des ALPC. En raison de sa récente mise en place, le PRESCOM s'est lancé dans une vaste stratégie de mobilisation de ressources auprès de la CEDEAO et d'autres partenaires pour la mise en œuvre de son plan d'action. Ainsi le Nigéria a pu obtenir deux appuis; l'un de l'UE pour un projet régional UE/CEDEAO le long du fleuve Mano sur les ALPC, et l'autre un projet régional avec la coopération allemande, à travers le BICC, pour couvrir la région du Sahel.
- Sénégal: La Commission Nationale de Lutte contre la prolifération des Armes Légères du Sénégal a mis en place une stratégie pour renforcer la gestion des stocks d'armes à travers la collecte des armes et munitions obsolètes des FDS, les armes saisies et/ou confisquées et stockées auprès des greffes des juridictions, le stockage, le transit et la découpe desdites armes au sein d'une caserne de l'Armée. Toutefois la fin

de l'appui des partenaires et la gestion des débris issus de la destruction constituent de véritables risques. En outre pour la destruction des armes la ComNat a opté pour la cisaille hydraulique, qui permet de détruire par jour des milliers d'armes de types différents. Cette méthode est fiable et très robuste avec une durée de vie importante. Elle est facile à entretenir (par exemple la cisaille crocodile). En définitive, pour une bonne professionnalisation, il faut une volonté politique du Gouvernement afin de renforcer le rôle de la ComNat-ALPC.

- Togo : Au titre de la professionnalisation, la ComNat du Togo a présenté sa stratégie de renforcement du cadre législatif sur les ALPC. Il est à noter le caractère désuet des textes régissant le régime des armes à feu au Togo jusqu'alors. Il s'agit notamment de la loi N°59-8 du 06 Janvier 1959 relative au régime des armes, des munitions et matériels de guerre au Togo (4 art.) et du décret n°95-011/PR du 19 Avril 1995 réglant l'importation, la détention et la cession des armes perfectionnées de chasse et des armes à feu de fabrication artisanale, ainsi que de leurs munitions (20 art.). Ces deux textes interdisent l'importation et l'exportation des armes à feu à toute personne privée. Avec l'appui technique et financier des partenaires dont la CEDEAO et l'ONUDC un avant-projet de loi moderne a été élaboré, qui prend en compte les prescriptions de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, du Traité sur le Commerce des Armes (TCA), du Protocole sur les armes à feu et autres textes pertinentes sur la matière. Ce texte comporte 180 articles avec onze titres. Malgré les nombreuses formations et plaidoyers, le texte n'a pas été encore soumis au vote des parlementaires, or cela aurait permis la mise en œuvre et l'universalisation du Traité sur le Commerce des Armes au Togo.

- Échange : Il résulte des échanges

- que pour une bonne professionnalisation des ComNat, il faut un ancrage institutionnel de haut niveau gouvernemental.
- Les Etats doivent doter les ComNat de budget et de ressources humaines conséquents pour une pérennisation des activités.
- Il faut renforcer le cadre législatif et réglementaire en renforçant le rôle des ComNat.
- Adopter et disséminer des outils communs de management des activités notamment les canevas de planification et de suivi évaluation (PTA, PTT.....).

- Travaux en groupe :

- La 2^{ème} séance de travail en deux (2) groupes (anglophone et francophone) s'est tenue afin d'identifier les bonnes pratiques, applicables dans le cadre de la professionnalisation des ComNat. Il s'agissait de partir des risques, des défis, des difficultés et des opportunités pour faire des recommandations pour une bonne et robuste professionnalisation des commissions dans l'espace CEDEAO.
- De ces travaux, il en résulte les conclusions contenues dans les annexes 2.1. (francophone) et 2.2. (anglophone).

- Communication : La question du Genre en lien avec les ALPC

Mme Michèle PEPE, PCA de la Fondation SERENTI, a fait une communication sur la connexité et le lien étroit entre la problématique des ALPC et les questions de Genre, comme référence et indicateur du pouvoir économique, de la position d'influence, du statut social et du niveau de vulnérabilité doit se distinguer de la sexo-spécificité. Dans le cadre des politiques de lutte contre la prolifération et le trafic des ALPC, les femmes et les jeunes sont le plus souvent les principales victimes de la violence armée. C'est pourquoi il est impérieux de les impliquer dans toutes les activités de sensibilisation et de sécurité communautaire.

III.V. Jour 4

- **3.2.3. Les bonnes pratiques de synergie entre les ComNat et les OSC²**

Successivement, la Guinée et le Niger ont présenté en plénière les activités et bonnes pratiques réalisés en matière de synergie et la coopération entre les ComNat et les OSC. Il en résulte que

- Guinée: La ComNat de Guinée a mené des activités en synergie avec les OSC dans les domaines de la connaissance de la problématique ALPC, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la mise en œuvre de microprojets de développement. Toutes ces activités ont induit une participation active des communautés à leur propre sécurité, la remise volontaire des armes et munitions (357 armes en Guinée sur 438 collectées pour l'ensemble du projet), la mise en œuvre de dix microprojets de développement pour douze groupements dont (teinture: 26 personnes, maraichage: 100 femmes et 20 hommes, petit commerce: 33 femmes, presses à briques: 3 groupements, saponification: 20 femmes, équipements agricoles pour 18 forgerons, matériels de soudure pour 22 jeunes, une décortiqueuse à riz). Il est à noter que l'implication de la société civile dans les programmes de sensibilisation, d'identification et de recensement des microprojets de développement a été un facteur de réussite. C'est pourquoi il importe de renforcer le partenariat entre la société civile et l'Etat.
- Niger: Au Niger la clé de la représentation révèle que 1/3 des membres de la CNCCAI est constitué des membres de la société civile (Chefferie traditionnelle, associations féminines, associations de défense des droits de l'homme et le WAANSA NIGER). Cette implication des membres de la société civile au sein du CNCCAI, dans les missions de sensibilisation-terrain des populations sur la problématique des ALPC illicites a contribué à la réussite des activités. La mise en place par la CNCCAI de plus de 200 comités de gestion de paix et d'alerte sécuritaire précoce, animés par des relais communautaires en vue d'impliquer la société civile dans

² OSC : organisation de la société civile dont particulièrement le RASALAO

la gestion de la paix, a contribué à renforcer la sécurité communautaire. C'est pourquoi il faut renforcer les capacités de la ComNat. Il faut renforcer également les capacités des OSC, particulièrement WAANSA. Il faut mobiliser les ressources et renforcer les moyens logistiques et opérationnels du cadre d'échange OSC et ComNat (référence textes de création des ComNat).

IV. RECOMMANDATIONS

IV.I. Evaluation des travaux

A travers l'administration d'une fiche d'évaluation, l'on a pu mesurer les quatre (4) indicateurs ci-dessous :

DOMAINE	FREQUENCE
Assiduité	98%
Participation	86%
Appropriation et Niveau de partage	80%
Variance des Bonnes pratiques	65%

IV.II. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

- Au titre des bonnes pratiques en matière de gestion des stocks.
 1. **Coopération:** Instituer un cadre permanent d'échanges de données et d'informations entre les ComNat de l'espace CEDEAO.
 2. **Cadre législatif, normes et standards:** Renforcer le cadre législatif dans tous les Etats de l'espace CEDEAO.
 3. **Mécanismes, outils et méthodes:** Elaborer des manuels de procédure commun de gestion des stocks d'armes et munitions dans l'espace CEDEAO résultant d'une procédure préalable d'évaluation selon les standards ISACS et IATG.
 4. **Ressources humaines:** Renforcer les capacités des spécialistes en armurerie, revaloriser leur statut et leurs conditions de travail au sein des différentes forces.
 5. **Aspects régionaux:** Instituer un système commun de contrôle aux frontières.
- Au titre des bonnes pratiques en matière de professionnalisation des ComNat.
 1. **Coordination:** Harmoniser et renforcer l'ancrage institutionnel des ComNat auprès des plus hautes autorités étatiques conformément aux recommandations de la Convention de la CEDEAO.

2. **Ressources humaines:** Renforcer les capacités opérationnelles tactiques des ComNat par des ressources humaines spécialisées, suffisantes et permanentes.
 3. **Aspects régionaux:** Rendre opérationnel le réseau des Présidents des ComNat.
 4. **Mécanismes, outils et méthodes:** Elaborer des canevas communs de plan d'action national, de plan de travail annuel et d'une procédure de mobilisation de ressources avec l'appui des partenaires, notamment la CEDEAO.
 5. **Financement et mobilisation de ressources:** Instituer une conférence biannuelle des bailleurs avec les ComNat pour capter les fonds et un appui technique.
- Au titre des bonnes pratiques dans le cadre de la synergie entre les ComNat et les OSC en matière de sécurité communautaire.
 1. **Financement et mobilisation des ressources:** formaliser le cadre d'appui et de partenariat ComNat et OSC.
 2. **Mécanismes, outils et méthodes:** Mise en place d'un mécanisme de financement des OSC par les bailleurs et surtout de la CEDEAO.
 3. **Coordination:** Elaborer des plans d'action entre ComNat et OSC au sein de chaque état.
 4. **Mise en œuvre des activités:** Impliquer systématiquement les OSC dans les activités de sensibilisation/communication dans la mise en œuvre des microprojets d'incitation et d'accompagnement au dépôt volontaires d'armes.
 5. **Aspects régionaux:** Harmoniser les standards de représentation et de participation des OSC, notamment du RASALAO, au sein des ComNat de chaque Etat de la CEDEAO.
 6. **Question transversale:** Intégrer systématiquement une approche Genre dans la mise en œuvre de toutes les activités.

Fait à Abidjan, le 03 mai 2016

Le rapporteur

Faman TOURE